

Luxembourg, le 4 janvier 2020

Administration de la navigation aérienne
4, rue de Trèves
L-2632 Findel

***Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg***

Notre référence : Nr : 244-2020

Objet : Construction d'un pylône d'antenne pour des besoins d'une station de téléphonie aux abords de l'autoroute A1, rue Cents, par l'entreprise Proximus

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir par la présente une copie du courrier que le Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux Fetschenhof-Cents a adressé à la société Proximus SA.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Pour le comité du SIILFC

Carlo Zwank
Secrétaire

Nadine Molitor
Président



*Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux
Fetschenhof-Cents
a/m Carlo Zwank
1, rue du Père Jacques Brocquart
L-1280 Luxembourg*

Luxembourg, le 04 janvier 2021

Proximus Luxembourg S.A.
18 rue du Puits Romains
L-8070 Bertrange

Concerne : Construction d'un pylône d'antenne pour des besoins d'une station de téléphonie aux abords de l'autoroute A1, rue Cents

Notre réf. : 242-2021

Votre réf. : Autorisation de bâtir 2019/2454

Mesdames, Messieurs,

Nous avons dû constater que l'entreprise Proximus a procédé à la construction du pylône indiqué ci-dessus.

Comme petite indication, nous tenons à vous informer que le certificat d'autorisation, qui nous aurait permis de procéder à objection, n'a été installé que lors de la construction de la plate-forme, donc longtemps après le délai prescrit ce qui a engendré une demande d'autorisation à bâtir sans objections. Or je puis vous confirmer que les voisins directs auraient fait objection à cet édifice.

Nous tenons quand même à vous informer de notre inquiétude quant à la distance très réduite par rapport aux systèmes (ILS, GPS, radars) qui dirigent les atterrissages respectivement les vols des avions. N'est-il pas possible que le 4G respectivement 5G puissent se superposer avec justement le radar de l'aéroport. Nous vous demandons donc si vous avez déjà posé une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une antenne 4G resp. 5G à l'Administration de la Navigation Aérienne pour éliminer tout risque ?

Dans le passé, un pylône d'antenne pour des besoins d'une station de téléphonie similaire fût installé bvd Charles Simonis à Cents. Il y avait été constaté des champs électriques très élevés qui dans notre cas pourrait s'accumuler à celles de l'aéroport. De ce fait nous vous demandons si vous avez des précisions quant :

-Au champ magnétique respectivement électronique qui émane de la nouvelle antenne. (MHz, V/m)

La simulation schématique de l'émission des ondes de l'antenne (Räumliches Abstrahlungsmuster)

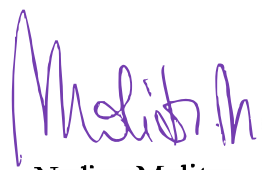
-La puissance d'émission (Watt)

-Les mesures de récolement récolté si déjà effectué

En attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le comité du SIILFC

Carlo Zwank
secrétaire



Nadine Molitor
présidente

Copie resp. Lettre légèrement adaptée au Collège des Bourgmestre et Echevains
Copie à ANA